

La prise en compte de l'énergie dans les PLU

schéma éolien de la Drôme

Journée d'échanges CERTU 2008

Lyon 9 décembre 2008
Marie-Odile Ratouis

Recherche, recherche et recherche
Énergie et climat - Développement durable
Innovation des régions - Infrastructures, transports et énergie

Présent
pour
l'avenir



Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Rappel réglementaire

droit commun de l'urbanisme et de l'environnement

- Mât > 50 m = PC + EI + EP
- 50m > mât >12m = PC + NI (notice d'impact)
- Mât < 12m = NI

PLANIFICATION URBANISME : SCOT, PLU

- PLU, l'éolien peut se développer dans toutes les zones si le règlement ne précise pas d'interdiction
- Pas de PLU, l'éolien peut se faire partout
- SCOT, peut prévoir un zonage territorial



Rappel réglementaire :

ENERGIE : ZDE

Depuis le 14 Juillet 2007, les parcs éoliens doivent être dans une **ZDE** (zone de développement de l'éolien) pour bénéficier de l'obligation de rachat de l'électricité produite au tarif fixé par l'Etat

ATTENTION

ZDE # PLU

PLU => urbanisme

ZDE => réglementation énergie

les législations sont indépendantes

Mais

Une ZDE peut se traduire par un zonage dans un SCOT



L'éolien dans les PLU : des documents à prendre en compte

Schéma de l'éolien =

document de référence à l'échelle départementale ou régionale donnant les grandes orientations pour un développement maîtrisé de l'éolien, à élaborer en concertation

ZDE, quand elles existent,

Mais

- les PLU peuvent prévoir des zonages éoliens hors ZDE, les parcs ne pourront pas bénéficier de l'obligation de rachat
- établies sur 3 critères : le potentiel éolien, les possibilités de raccordement au réseau, la protection des paysages, monuments historiques, des sites remarquables et protégés,

elles relèvent d'une autre logique,

elles n'étudient pas tous les thèmes à prendre en compte pour un zonage éolien dans un PLU

Les spécificités de l'éolien

- . avoir un gisement de vent
- . ne pas être éloigné des réseaux de transports d'électricité
- . tenir compte des contraintes liées aux activités humaines (habitations, aviation, ...), aux contraintes géographiques (relief, pentes, boisements => accès, effet venturi...)
- . des implantations surtout en milieu rural ou naturel entraînant des impacts => tenir compte
 - des enjeux de préservation de la biodiversité (milieux naturels),
 - des espèces particulièrement sensibles : les oiseaux et les chauves souris
 - des enjeux agricoles
- . éolienne = une dimension hors d'échelle / à celle des paysages ruraux français et qui marque leur perceptions « çà se voit de loin », la question dépasse l'échelle de la commune => tenir compte
 - des paysages divers et appréciés du patrimoine
 - => raisonner au-delà de la limite communale



L'attention au paysage : une préoccupation incontournable

Dans une région aux paysages complexes et réputés, il faut des règles

le développement de l'éolien ne peut pas se faire

n'importe où ni n'importe comment

- des territoires doivent rester vierges de toutes installations ;
 - il ne faut pas hérissier toutes les crêtes et les collines de parcs éoliens ;
 - il ne faut pas seulement raisonner en terme d'impact visuel, mais aussi en terme de ;
 - la préoccupation paysagère doit être intégrée très en amont des études,
- et rester présente tout au long de la conception du projet ;
- les éoliennes fonctionnent comme des repères capables de modifier fortement l'image d'un espace, un bon dimensionnement à l'échelle du paysage est un facteur de réussite ;
 - les éoliennes sont particulièrement visibles, elles peuvent être utilisées pour structurer positivement le paysage.



Les dernières orientations : 50

mesures pour le développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale (Grenelle de l'environnement)

Éolien = une des énergies renouvelables les plus compétitives

Objectifs:

horizon 2020 = 20 000MW = x 10 le parc existant soit 6000 éoliennes de plus

Développement à haute qualité environnemental : mieux encadrer le développement éolien

= éviter le mitage : quelle échelle de travail ? Intercommunalité ou regroupement d'intercommunalité?

= privilégier la construction de parcs de taille plus importante , là où c'est possible : parcs de 200MW

= développer l'éolien en mer

= améliorer la planification : schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie définissant de potentiel de chaque région et déterminant les zones d'accueil des grands parcs

= améliorer la réglementation et la concertation



Schéma éolien de la Drôme

Un triple outil :

- outil de porter à connaissance pédagogique des atouts, des contraintes et des enjeux à prendre en compte pour un développement harmonieux de l'éolien
- Outil d'aide à la décision pour élis, les services de l'Etat, les porteurs de projets
- Outils spécifiques de prise en compte des enjeux paysagers pour le territoire et utile pour l'élaboration de ZDE

se poser les bonnes questions au bon moment

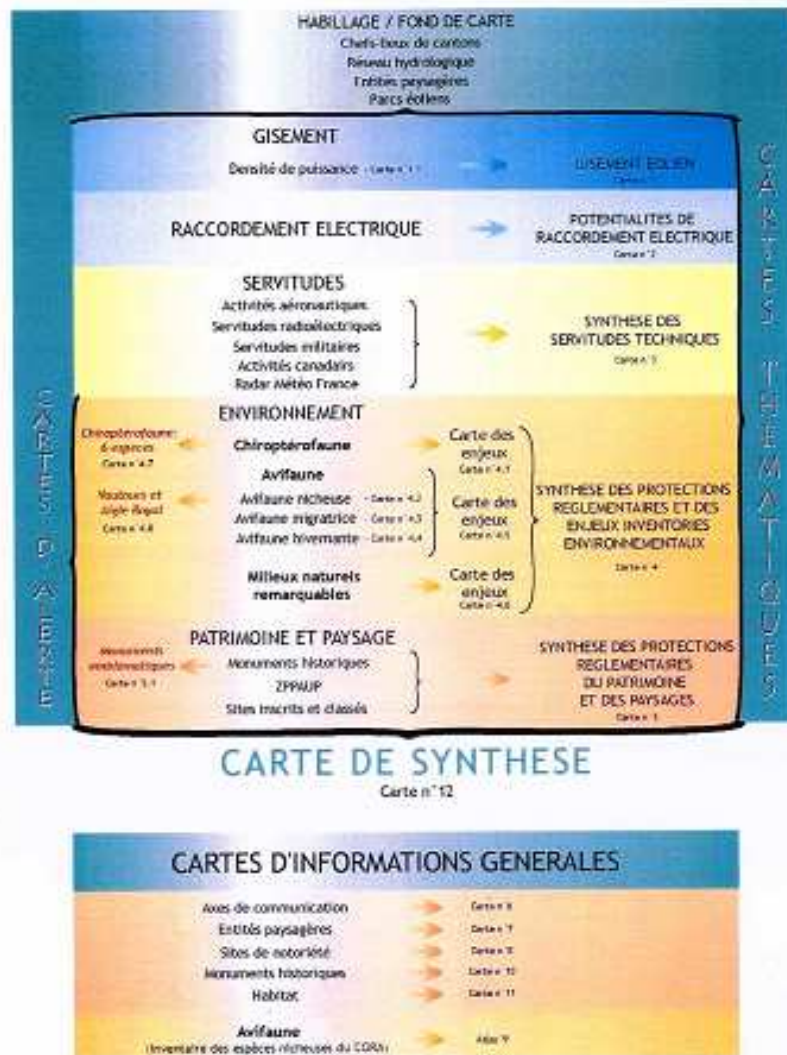
- où, comment, pourquoi ?

Quels territoires? Quels paysages? pourquoi? Comment ?

schémas éoliens = document d'alerte et de référence



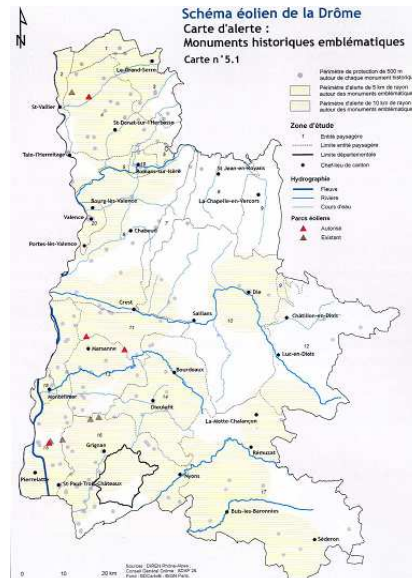
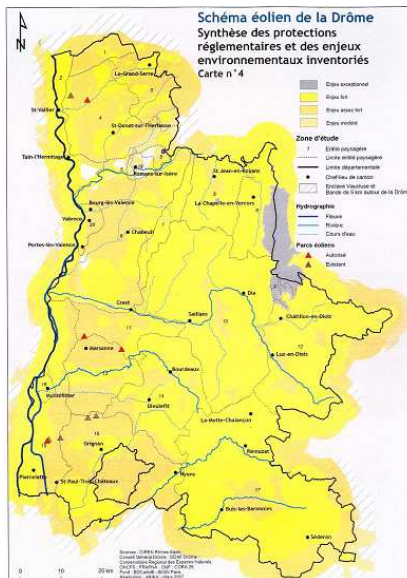
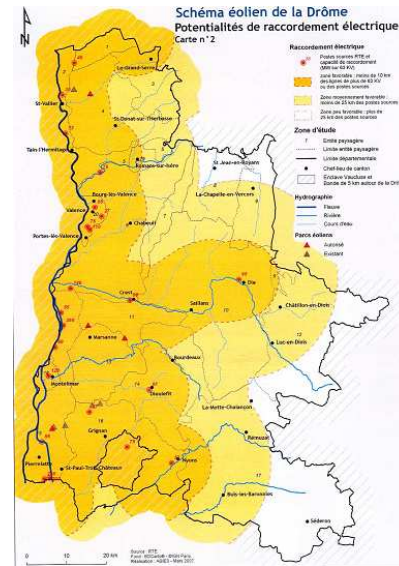
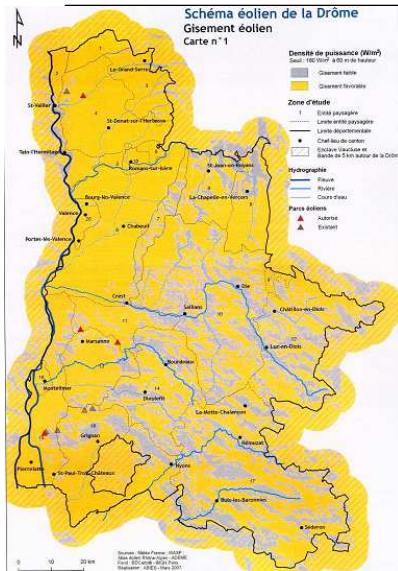
Schéma éolien de la Drôme



un rapport de synthèse
 12 cartes thématiques
 1 carte de synthèse
 3 cartes d'alerte
 5 cartes d'information
 Le contenu :



la recherche d'un équilibre entre potentiel, contraintes et enjeux



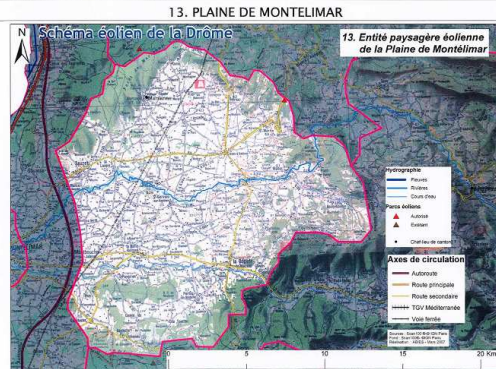
- gisement de vent, un critère essentiel
- un coût équilibré de raccordement électrique
- des servitudes techniques incontournables
- des enjeux environnementaux d'importance majeure
- le patrimoine un élément fort du paysage
- une attention au paysage, aux impacts sonores pour le respect des aspirations de la population (convention européenne du paysage)



Une fiche de synthèse par unité paysagère



Volet paysager du schéma éolien de la Drôme



13. Entité paysagère éolienne de la Plaine de Montélimar

13.1. Description de l'entité paysagère

13.1.1. Localisation et contexte

13.1.2. Caractéristiques paysagères

13.1.3. Valeurs paysagères

13.1.4. Sensibilité paysagère

13.1.5. Recommandations

13.2. Analyse des enjeux

13.2.1. Enjeux paysagers

13.2.2. Enjeux environnementaux

13.2.3. Enjeux socio-économiques

13.2.4. Enjeux réglementaires

13.3. Synthèse

13.3.1. Résumé des enjeux

13.3.2. Recommandations

- Avec les enjeux paysagers : conflits d'image, covisibilités, fréquentation, habitat, contraintes d'accès,...

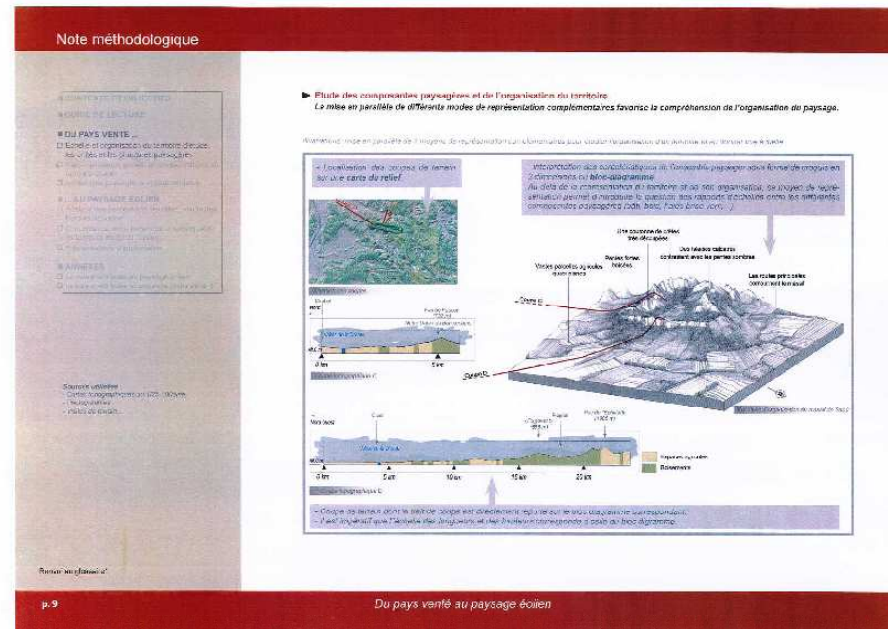
- Avec des recommandations : logique d'aménagement, densité de parcs, co-visibilités à respecter, type de parcs à privilégier, niveau de sensibilité...



Passer de l'échelle du département à une échelle plus près du terrain

La question du paysage : un sujet difficile, une approche indispensable des outils de connaissance peu adaptés => nécessité de méthode

- pour qualifier les paysages, les critères d'exceptionnel ou remarquable
- étudier leur compatibilité avec l'éolien
- intégrant les exigences d'appréciation de la sensibilité patrimoniale et paysagère des ZDE
- pour argumenter et démontrer



La mise en parallèle de différents modes de présentation complémentaires favorise la compréhension de l'organisation du paysage

Mieux répondre aux exigences des ZDE

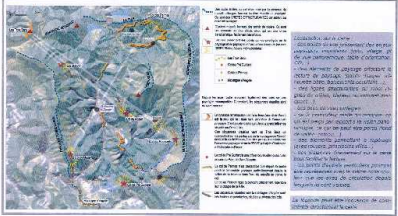
Note méthodologique

Cartographie des perceptions visuelles

Elaborer une carte des perceptions visuelles en fonction des points de vue à étudier, de la manière de l'évaluer (les aspects du ZDE) et de son utilisation.

Elaborer un plan de coupe de paysage des perceptions visuelles. Ce document est un répertoire de diapositives à visionner à l'échelle du paysage, de la vue au point de vue, puis à la hauteur du regard. Il doit être lu à l'échelle du paysage, de la vue au point de vue, puis à la hauteur du regard. Il doit être lu à l'échelle du paysage, de la vue au point de vue, puis à la hauteur du regard.

A l'issue de cette étape de l'étude, définir et cartographier les caractéristiques particulières des paysages éoliens.



Du pays venté au paysage éolien p.10

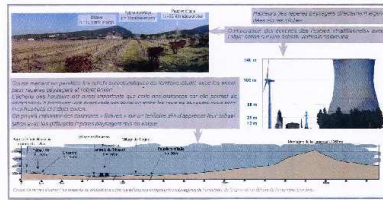
Les rapports d'échelle :
Le travail en coupe permet de rendre compte des rapports d'échelles horizontales (distances) et verticales (hauteur) qu'entretiennent des éléments du paysage

Note méthodologique

Echelle du paysage et des notions paysagères relatives

L'élaboration de l'état de l'art est un travail complexe et nécessite l'analyse de la manière dont les perceptions visuelles sont traitées dans les documents de référence. Il s'agit de comprendre les liens entre les perceptions visuelles et les notions paysagères relatives.

Le site est caractérisé par différents éléments de paysage (horizontaux (distances) et verticaux (hauteur) qu'entretiennent des éléments du paysage).



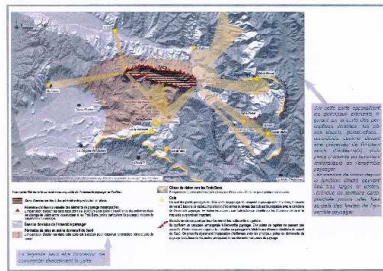
Du pays venté au paysage éolien p.11

Les champs de visibilité et sensibilité paysagère et patrimoniale :
La carte des perceptions visuelles permet de mesurer l'étendue des champs de vision. Son croisement avec les traits particuliers du paysage étudié permet de matérialiser sur une carte les liens de causalité et de définir les zones d'incompatibilité entre éolien et sensibilité paysagère

Note méthodologique

Cartographie des zones d'incompatibilité entre l'éolien et la sensibilité paysagère et patrimoniale

Il est important de cartographier les zones d'incompatibilité entre l'éolien et la sensibilité paysagère et patrimoniale. Cette cartographie permet de visualiser les liens de causalité et de définir les zones d'incompatibilité.




Du pays venté au paysage éolien p.12

Note méthodologique

Un plan de coupe de paysage à l'échelle du site

Le plan de coupe de paysage à l'échelle du site permet de visualiser les liens de causalité et de définir les zones d'incompatibilité.



Du pays venté au paysage éolien p.12

Les perceptions sociales :
L'étude des différents modes de représentation d'un paysage témoignent du large éventail des regards qui lui sont portés

Une analyse paysagère adaptée au PLU ?

- pour un état initial

- pour évaluer l'impact

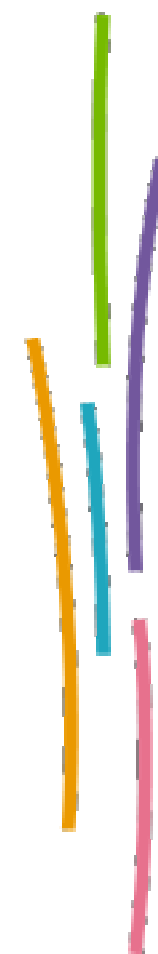
le plan de zonage ne permet pas de rendre compte du paysage produit par le document d'urbanisme, on ne peut pas évaluer l'impact paysager sans utiliser des outils de représentation du paysage, tout au long de la démarche

l'évaluation doit se traduire dans des documents graphiques complémentaires

- pour dépasser les discussions stériles de « ça se voit , ça ne se voit pas » , « ça dépend des goûts et des couleurs » ;

Le paysage est une entrée pour mettre en œuvre une vision transversale du territoire

Qui peut être le support d'un travail de concertation





Merci de votre attention

